

GROSSES REPARATIONS AU LAVOIR - marché de gré à gré

Le Maire expose à l'assemblée que les travaux de réparation de la toiture du lavoir de la place Ferri confiés à Monsieur Gérard PRIET, ne devaient pas d'après les estimations, dépasser la somme de 20 000 F. et pouvaient être réglés sur simple facture.

Afin de conserver le style de cette ancienne construction en harmonie avec la place Ferri, il a été décidé que la charpente serait en bois de chêne et la couverture en tuiles romaines.

La facture, en raison de ces modifications, s'élève à 29 494,65 F. et le règlement ne peut se faire sans marché de gré à gré de régularisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à signer à titre de régularisation, un marché de gré à gré d'un montant de 29 494,65 F. avec Monsieur Gérard PRIET charpentier à VILLERS, les NANCY.